



Infosite de la ZPS des Lacs de la Forêt d'Orient

ÉDITO

Nous sommes dans la dernière ligne droite qui va finaliser le document d'Objectifs concernant les zones Natura 2000 et en particulier la ZPS des Lacs de la Forêt d'Orient, qui permettra d'obtenir certaines aides de la part de l'Europe et du Ministère de l'Environnement et du Développement durable. Ces apports doivent aider les propriétaires qui acceptent certaines contraintes de gestion. En qualité de Président du COPIL de la ZPS, j'approuve pleinement cette démarche, mais je resterais particulièrement vigilant quant au rôle incitatif et compensatoire des contrats proposés aux propriétaires et gestionnaires, sans lesquels une gestion durable et partagée du territoire ne pourra s'opérer !

Pierre Pescarolo
Président du COPIL

Sommaire

- P 2 La ZPS et Natura 2000
- P 3 Diagnostic socio-économique
- P 4 Diagnostic écologique
- P 5 Les grands enjeux de conservation
- P 6 Le réseau Natura 2000





La ZPS «des lacs de la forêt d'Orient» et Natura 2000

Situation géographique de la ZPS

La ZPS des lacs de la Forêt d'Orient est localisée dans le département de l'Aube à environ 15 kilomètres à l'Est de Troyes. Elle s'étend sur environ 23660 ha en pleine Champagne humide.

Le site concerne 21 communes situées sur cinq cantons : Amance, Champ/Barse, La Loge-aux-chèvres, Unienville, Vendevre/Barse, La Villeneuve-au-chêne, Blaincourt/Aube, Dienville, Mathaux, Pel-et-Der, Radonvilliers, Briel/Barse, Villy-en-Trodes, Lusigny/Barse, Mesnil-Saint-Père, Montiéramey, Montreuil/Barse, Brévonnes, Dosches, Géraudot, Piney.

La ZPS des lacs de la Forêt d'Orient se trouve au sein du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et ses limites ont été

définies à l'intérieur de la ZICO "Lacs de la Forêt d'Orient".

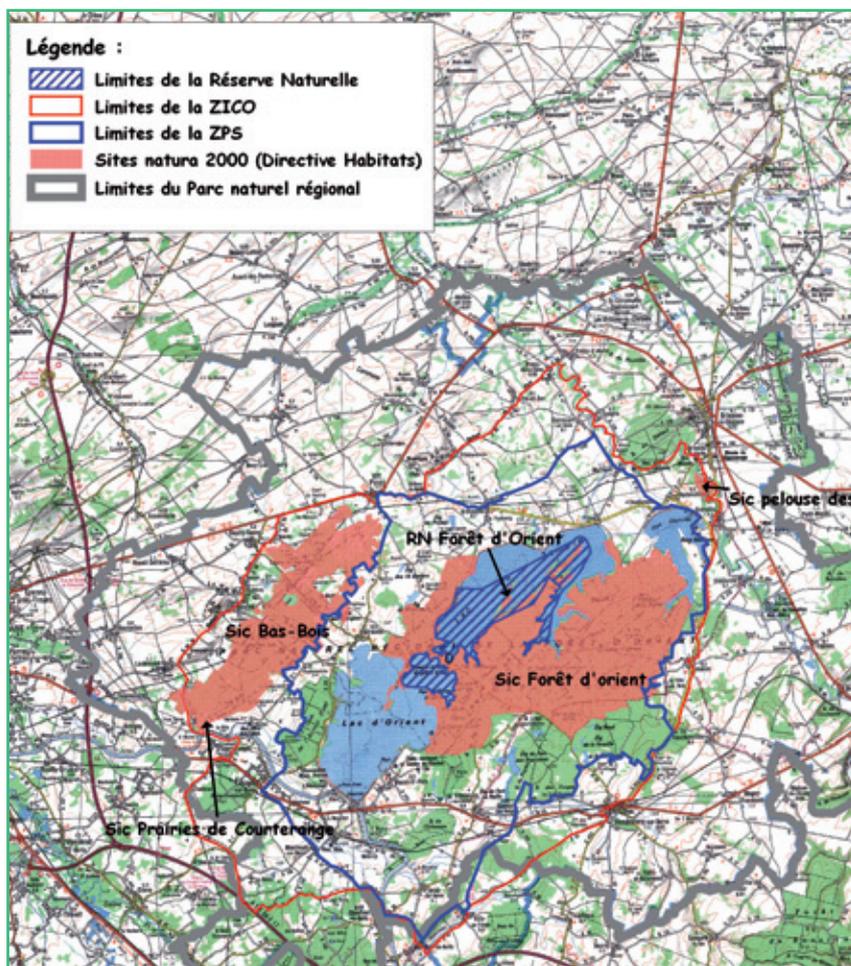
Sur ce territoire, on note également la présence de plusieurs sites Natura 2000 désignés au titre de la Directive Habitats. On citera également la Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient qui couvre 1560 hectares de zones humides et de boisements littoraux offrant ainsi une importante zone de quiétude aux oiseaux aquatiques et forestiers.

Toutes ces zones font également parties, au titre de la convention internationale Ramsar, du site des "Etangs de la Champagne humide" qui est, à ce titre, la plus vaste (235 000 ha) zone humide française d'importance internationale pour les oiseaux d'eau.



CHRONOLOGIE DE LA DÉMARCHE NATURA 2000 SUR LA ZPS

- 1991 Création de la ZICO
«lacs de la forêt d'Orient»
- 2003 Désignation de la ZPS
«des lacs de la Forêt d'Orient»
- 2006 Mise en place du Comité de Pilotage
(COPIL)
- 2007 Réalisation d'une étude
ornithologique sur la ZPS ; Mise en
place de l'observatoire ornithologique
- 11/2007 Mise en place du 1er projet de
territoire MAET sur la ZPS
- 02/2008 Validation du Docob Intermédiaire
- Début
2009 Validation du Docob final de la ZPS





Diagnostic écologique : Une diversité avifaunistique remarquable !

Une multitude d'habitats

La ZPS est principalement constituée de grands boisements (environ 40 % de la surface), d'importantes zones humides (env. 19 %), mais aussi de zones agricoles (env. 38 %). A l'intérieur de ces trois grands espaces, on trouve plusieurs grands types de milieux :

- les zones humides qui sont composées par les grands lacs-réservoirs et par de nombreux étangs mais aussi des cours d'eau ;
- les zones agricoles qui sont formées de secteurs agropastoraux et de grandes cultures ;
- les zones forestières qui sont principalement composées de grands massifs forestiers de feuillus à dominance de chênes et de charmes mais également de forêts rivulaires et littorales. Ces habitats attirent autant des oiseaux nicheurs que des oiseaux en stationnement (oiseaux d'eau

migrateurs et hivernants). Cette variabilité de grands espaces et milieux naturels favorise une grande diversité avifaunistique et ce sont plus de 250 espèces (dont 130 nicheuses) qui ont pu être observées. Les principaux «joyaux», représentatifs de la ZPS et qui font du PNRFO un site ornithologique d'importances nationale et internationale sont :

- le Milan noir (plus grosse population régionale : 100 à 130 couples) ;
- le Cygne de Bewick (la ZPS est l'un des trois sites français à accueillir des effectifs significatifs en automne et en hiver) ;
- la Cigogne noire (cf. paragraphe consacré à l'espèce) ;
- les pics (six espèces présentes sur le territoire).

Il serait bien entendu réducteur de résumer cette richesse à ces quelques espèces tant la liste des oiseaux remarquables est longue (Harles, Oies sauvages, Garrot à oeil d'or, Pygargue à queue blanche, Pies-grièches, Grue cendrée, Bondrée apivore, Blongios nain...).

La Dame du lac : la Cigogne noire



Les lacs de la Forêt d'Orient ne pouvaient espérer meilleure ambassadrice ! La Cigogne noire possède tout : grâce, élégance, beauté et mystère. L'intérêt principal de la ZPS pour cette espèce (jugée vulnérable à l'échelle nationale) se situe en période migratoire et en particulier lors des stationnements post-nuptiaux. On a estimé en 2006 que 100 à 120 Cigognes avaient stationné au moins une journée sur les lacs. Ces récents et importants regroupements sont uniques en France. La Forêt d'Orient joue donc un rôle primordial pour la protection de cette espèce en Europe de l'Ouest. Durant ces haltes (de fin juillet au début du mois d'octobre), elles se nourrissent principalement dans les fossés et chenaux, les hauts fonds et sur les rives marécageuses.



Zoom sur les Pics de l'Annexe I de la Directive Oiseaux

Trois des six pics de la ZPS sont inscrits à l'Annexe I de la Directive Oiseaux : Le Pic mar, le Pic cendré et le Pic noir. Les autres espèces présentes sur le territoire étudié sont les Pics épeichette, épeiche et vert.

Celui qui caractérise le plus la Forêt d'Orient est sans discussion le Pic mar. Ces densités peuvent atteindre 1 couple/3 à 4 ha dans les plus vieilles chênaies, soit un maximum au niveau européen ! Sa population est estimée entre 530 et 630 couples. Il recherche particulièrement les vieux peuplements où l'on trouve des gros bois et des arbres morts sur pied (chandelle, vieilles branches...). Le Pic noir (population estimée autour de 19 couples) est le plus grand pic d'Europe. Il recherche également les vieux peuplements avec du bois mort mais pour lui la présence de gros hêtres (où il fore sa loge) est un facteur primordial à sa nidification. Le Pic cendré est le plus rare avec seulement 5 couples présents sur la ZPS. On ne connaît pas de loge de nidification sur les massifs étudiés et il nous est difficile d'appréhender son écologie. Par contre, on peut affirmer que le bois mort lui est essentiel, tant sur pied qu'au sol, où il recherche sa nourriture (fourmis et autres insectes).



Des activités économiques indispensables au maintien des habitats d'espèces



Spécificité agricole : l'élevage !

38 % de la ZPS sont constitués de zones agricoles dont plus de 2500 ha de prairies. Ces milieux prairiaux sont des habitats principaux pour un bon nombre d'oiseaux patrimoniaux (Pie-grièche écorcheur, Milan noir, Tarier des prés, Pipit farlouse.).

L'élevage bovin constitue très clairement la spécificité du PNRFO (et donc de la ZPS) sur le plan agricole, dans la mesure où le territoire concentre 22% des effectifs bovins du département aubois. La pérennité de cette activité est un facteur primordial au maintien des espèces présentes. Dans un contexte agricole actuel très difficile, le risque de voir la superficie de prairies diminuer est important.

Les mesures contractuelles (MAET) devront être choisies avec pertinence afin de permettre la survie de cette activité qui se trouve au centre de l'équilibre écologique de la ZPS.



La Pie-grièche écorcheur :
une espèce liée à l'activité agricole

Activité forestière et sylvicole

Sur le site, la surface de forêt privée représente 6373 ha, tandis que la forêt publique gérée par l'ONF représente environ 3550 ha. La forêt privée est principalement constituée de grandes unités : 30 propriétés totalisent 79 % de la

Les Lacs-réservoirs : véritables sanctuaires ornithologiques !

Les lacs réservoirs de l'Institut Interdépartemental des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine ont été créés pour réguler le cours de la Seine aux portes de l'Île de France, en écrétant les crues importantes et en soutenant le débit d'étiage (approvisionnement des captages d'eau potable). Leur fonctionnement (baisse de niveaux offrant les vasières et des herbiers favorables au stationnement de milliers d'oiseaux migrateurs et hivernants) et leur position stratégique (au centre d'un des principaux couloir de migration traversant la France) en ont rapidement fait un site d'importance internationale pour l'avifaune. Dès les premières années de leur existence les oiseaux ont colonisé le site et la richesse de ces «jeunes» zones humides a rapidement été mise en évidence. Les acteurs locaux ont su rapidement réagir et allier sur le site l'activité principale (barrage réservoir) à la protection de la nature (réserve naturelle, zones de quiétudes...), mais aussi à l'activité touristique liée à ces grands plans d'eau. Une telle superficie en eau permet à chacun de s'adonner à ses passions et à ses loisirs.

surface, soit une moyenne de 167 ha par propriété. Le massif de la forêt d'Orient bénéficie de la combinaison de sols et d'un climat très favorable aux chênes qui est la principale essence recherchée. La majorité des peuplements sont gérés en futaies régulières. Les revenus liés à la forêt sont également primordiaux pour plusieurs communes.

La chasse

La Forêt d'Orient abrite les trois espèces de grands gibiers : sangliers, chevreuils et cerfs, en quantités importantes. Sur le massif, le type de chasse le plus pratiqué est la chasse en battue. C'est un enjeu important compte tenu des densités présentes et des revenus qu'elle procure. On doit veiller à maintenir la densité des grands animaux à un niveau compatible avec les possibilités du milieu et avec les impératifs de la production forestière.

Etangs et activité piscicole

Une cinquantaine d'étangs sont actuellement présents sur la ZPS. Les

plans d'eau y font en moyenne 4,6 ha. La majorité appartient à des propriétaires privés qui y exercent des activités tournées vers la chasse et la pêche (gibier d'eau, pisciculture extensive, pêche à la carpe...).

Tourisme et loisirs

La ZPS se situe aux portes de Troyes et à seulement 150 km de Paris. Ces grands plans d'eau jouxtés à la forêt sont donc très attractifs pour bon nombre de touristes recherchant des activités liées à l'eau ou à la découverte de la nature : nautisme, baignade, plages, pêche, observation de la faune, vélo voie... De nombreuses structures d'accueils sont localisées autour des lacs (campings, ports, hébergements, restauration, centre d'initiation à la nature, parc animalier.).





Les grands enjeux de conservation



Six grands axes retenus

L'analyse écologique a permis de définir les «objectifs de conservation» autour desquels le groupe de travail s'appuiera pour proposer des mesures de gestion pertinentes :

1/ Maintenir et favoriser les principaux habitats des espèces liées aux étangs (en particulier les grandes roselières et les végétations aquatiques rivulaires).

2/ Maintenir et favoriser les habitats des espèces liées à un agrosystème pastoral extensif (prairies de fauche et pâturées, éléments fixes du paysage).

3/ Maintenir et favoriser les habitats des espèces forestières jugés prioritaires en favorisant les vieux peuplements de feuillus et une grande diversité (peuplements, arbres morts, présence de strates herbacées, sommières enherbées, rus forestiers).

4/ Conserver et améliorer l'impact et l'accueil des zones naturelles protégées présentes et en particulier les grands lacs.



Phragmite des joncs

5/ Réaliser une veille ornithologique permettant de surveiller l'évolution des milieux et l'efficacité des mesures mises en place.

6/ Sensibiliser les acteurs locaux (forestiers, propriétaires d'étangs, exploitants agricoles, IIBRBS, chasseurs, pêcheurs, scolaires) par l'intermédiaire d'animations, de formations....

Des MAET «prairie» actives

Même si le Document d'Objectifs n'était pas encore validé, il était déjà possible de souscrire à des Mesures Agri-environnementales territorialisées (qui remplacent les Contrats d'Agriculture Durable) sur le territoire de la ZPS dès 2008. Ces mesures visent à favoriser la préservation de la biodiversité sur les zones agropastorales de la ZPS (mise en place de fauches tardives, de pâturages extensifs, encourager la remise en herbe de terre arable). L'agriculteur qui souscrit une MAET est rémunéré en fonction des contraintes liées à cet engagement. En 2008, 9 agriculteurs ont déjà engagé 185 ha de prairies dans ce dispositif et pour 2009, ces mesures ont évolué afin de répondre au mieux aux attentes des éleveurs et de l'avifaune.

Intitulé MAET	Code MAET	Montant MAET/Ha/an
Fauche tardive à partir du 1er juillet avec limitation de fertilisation	CA-PNFO-HF4	265,00 €
Fauche tardive à partir du 15 juillet sans fertilisation	CA-PNFO-HF5	352,00 €
Gestion extensive des prairies pâturées avec limitation de la fertilisation	CAPNFO-HP4	205,00 €
Gestion extensive des prairies pâturées sans fertilisation	CA-PNFO-HP2	261,00 €
Reconversion terres arables en herbages	CA-PNFO-HE1	313,00 €



Pour plus de renseignements sur ces mesures ou demande de contractualisation, contact : ADASEA 10/Chambre d'agriculture 10 (Christine Mathieu : 03 25 82 68 99).



Le Réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver à long terme la biodiversité sur l'ensemble de l'Europe en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Il est composé des sites relevant **des directives européennes "habitats-faune-flore" (ZSC) et oiseaux" (ZPS)**. Les limites et le choix des sites découlent des inventaires ZNIEFF et ZICO.

Il s'agit de promouvoir une gestion adaptée des habitats naturels et des habitats de la faune et de la flore sauvages, **tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles** ainsi que des particularités régionales et locales de chaque État membre.

Natura 2000 n'a pas pour objet de constituer des "sanctuaires de nature" où toute activité humaine serait

proscrite. **Au contraire, la France a mis en place une procédure de concertation approfondie** qui permet à un comité constitué des collectivités territoriales et de l'ensemble des activités économiques et de loisirs intéressés par le site, de déterminer les orientations et principes de gestion durable.

Des outils contractuels (contrat Natura 2000, MAET et chartes Natura 2000) **permettent de mettre en oeuvre concrètement ces orientations de gestion.**

Directive Habitats (1992) :

Annexe I :

Habitats naturels d'intérêt communautaire

Annexe II :

Espèces faune et flore d'intérêt communautaire

Inventaires ZNIEFF

ZSC

(Zone Spéciale de Conservation)

Directive Oiseaux (1979) :

Annexe I :

Espèces d'oiseaux jugées d'intérêt communautaire

Inventaires ZICO

ZPS

(Zone de Protection Spéciale)

Réseau
NATURA 2000

Contacts (groupe de travail composé de :)



PNRFO (T. Tournebize)
Maison du Parc
10 220 PINEY (03 25 43 81 90)



ONF (JF. Thivilliers)
Maison du Parc
10 220 PINEY (03 25 43 81 90)



ADASEA 10 (C. Mathieu)
Maison du Parc
10 220 PINEY (03 25 43 81 90)



CRPF (T. Glay)
6, place Ste Croix
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
(03 26 65 18 25)

Coordination



Conception : LPO Champagne-Ardenne,
Imprimerie le Cèdre bleu.
Credit photos : F. Croset ; S. Gaillard ; G. Ouigre.

LPO Champagne-Ardenne (C. Hervé)
Der Nature / ferme des grands parts
51290 OUTINES (03 26 72 54 47)



**Avec le soutien
de la Diren
Champagne-
Ardenne**